

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE9

présenté par

Mme Leboucher, rapporteure, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	20 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	20 000 000	0
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les financements transitant par les ONG de 20 millions d'euros. La loi de 2021 prévoit « la progression des montants d'aide publique au développement alloués à des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile françaises et issues des pays partenaires, afin de tendre vers la moyenne des pays de l'OCDE et en vue d'atteindre en 2022 le double du montant constaté en 2017 », soit 5,1 %. Or, en 2022, l'augmentation l'APD bilatérale française transitant par la société civile n'atteint que 7,8 %, loin de l'objectif fixé dans la loi de 2021 et bien en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE qui est d'environ 15 %. Il convient ainsi d'accélérer la hausse des financements d'APD transitant par les organisations de société civile, qui sont au plus proche des besoins des communautés et permettent de localiser l'aide. Cet amendement abonde ainsi les financements transitant par les ONG la société civile via l'AFD de 20 millions d'euros, les portant à 190 millions d'euros.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage. Cet amendement d'appel abonde de 20 000 000 euros de crédits supplémentaires (en AE et CP) l'action 05 « Coopération multilatérale » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » et réduit de 20 000 000 euros les crédits (en AE et CP) de l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».